

194 agents sont présents et 133 en téléT.

1 collègue est en 14aine suite à contact. il est en contact avec le médecin de prévention. Cet agent est télétravailleur depuis plusieurs semaines. Cela a été découvert hier.

Ce matin, les CDS ont été informés sur le sujet des jours de congé et autres RTT. un message a été envoyé hier sur la mise en œuvre des dispositions.

Dans un premier temps, le Directeur a demandé un recensement des situations individuelles (TT, ASA, etc.). Un regard particulier sera porté au téléT (son évaluation notamment).

Les collègues seront informés après avis et partage des analyses avec les CDS. La date butoir "officiuse" serait le 8 juin pour poser des RTT qui seront défalquées des jours captés par l'administration.

La direction dit avoir évoqué cette date mais elle n'est pas arbitrée, et encore moins décidée. Il faut aussi savoir combien d'agents seraient intéressés par le dispositif, et sur quelle période? Cela doit aussi être vu au regard des impératifs de présence (50% de présence dans les services), s'ils sont mis en œuvre. Entre 1 et 4 jours sont dans le radar. Mais le Directeur insiste sur le fait qu'il n'y a aucun taquet de fixé pour la prise de ces jours.

La date du 8 juin a été évoquée, sans plus... Il ne s'agit pas non plus de fermer de nouveau les services !

Cependant reste le sujet des enfants qui vont à l'école de manière décosue, et des parents qui pourraient se retrouver en porte à faux: il ne faut pas que des collègues se retrouvent lésés à l'arrivée.

Les jours de congés/RTT ne peuvent pas être cédés à d'autres collègues; la question a été posée, et c'est la réponse donnée...

Sur la journée du 22/05, le jour RTT de "pont obligatoire" qui devait, à l'origine, se défalquer des jours prélevés, n'est pas une évidence; la DG devrait arbitrer ce sujet.

Certaines directions ont tranché d'emblée le débat, en proposant la façon de procéder évoquée ci-dessus. Difficile de connaître les motifs qui freinent la décision.

Pour le Directeur, cela devrait se régler en bonne intelligence, mais à partir du moment où un arbitrage national doit venir, il faut l'attendre.

Les 4 jours restants doivent être observés de manière souple, mais apparemment, certaines difficultés vont obliger la DG à trancher...

C'est jamais bon signe !

Sur le mois de juin, la situation des parents à partir du mois de juin est assez claire: les parents qui ne souhaitent pas scolariser leurs enfants seront placés en congés, sauf à prouver qu'ils n'auraient pas de solution de garde à l'école ou en crèche.

Cela rend les choses très compliquées, sans compter qu'à partir du mois de juillet les centres aérés et autres colonies sont fermées !

Il espère des précisions dans un avenir proche; les questions sont envoyées à la centrale, sans réponse pour le moment. Pour toutes les OS, il faut des solutions rapides, précises, et surtout pas vexatoires; les difficultés sont très importantes pour tous! Il n'est pas acceptable d'avoir une réponse qui tarde et qui met dans la panade des familles entières!

A ce stade, les seuls éléments dont la DGFIP dispose sont les déclarations des ministres (voir supra) selon lesquelles les agents qui ne souhaitent pas envoyer leurs enfants à l'école, en crèche, etc. seront mis en congés, sauf à prouver qu'ils ne disposent d'aucun moyen de garde.

Il n'est pas précisé si le seul fait d'avoir une école ouverte dans les parages, qui pratiquerait éventuellement la scolarisation alternée, ou une crèche, suffit à justifier le placement en congés, tout comme la publicité faite via les sites Ulysse locaux sur la possibilité de faire garder ses enfants par une association "labellisée" par le ministère.

Finalement, la stricte déclinaison des paroles ministérielles reviendrait à placer en congés en juin la quasi-totalité des collègues !! La situation est plus compliquée qu'il n'y paraît et pour le moment c'est silence radio.

Sur l'accueil physique, 3 guichets seront aménagés selon les dispositions sanitaires "en vigueur". Pour canaliser l'entrée de Chartres et Dreux, un vigile sera recruté pour éviter les débordements.

Comme on va se rapprocher gentiment de la fin de la campagne IR, ce serait bien de pouvoir canaliser éventuellement, car on cherche à capter des personnes de plus en plus fragiles ou fragilisées par la situation actuelle.

Il faut arriver à ce que les contribuables laissent leurs coordonnées sur des cahiers laissés auprès du vigile, qui aurait également la liste des personnes qui auront rendez-vous...à rôder, comme dit le Directeur.

Le président des buralistes sera reçu demain (le 28 expérimente le paiement de proximité); le démarrage de l'expérimentation va être discuté: une audio/OS aura lieu la semaine prochaine sur ce sujet. C'est assez lourd, car il faut organiser notre façon de faire actuelle en l'articulant avec ce nouveau mode de paiement.

Colonne de droite publique: [En direct des sections](#)

Public: [COVID-19](#)

- [=A](#)
- [±A](#)
- [Version imprimable](#)
- [version PDF](#)